

VILLEURBANNE LOGEMENT SOCIAL

# Baisse des APL : deux vœux votés au conseil municipal

Celui présenté par les groupes de gauche demande, notamment, le retrait de l'article du projet de loi de finances, celui proposé par Les Républicains, la mise en place d'un « pacte de confiance avec l'État ».

**L**e mécontentement qui fait rage dans les rangs des bailleurs sociaux ne faiblit pas et prend un tour de plus en plus politique. C'est l'article 52 du Projet de loi finances (PLF) 2018 qui a justifié, lundi soir au conseil municipal, la présentation de deux vœux distincts, émanant du groupe Les Républicains d'une part, des groupes PS, PC, RGEC et EELV-Front de gauche d'autre part.

L'article décrit, qui a déjà été adopté en première lecture à l'Assemblée nationale, prévoit une baisse de l'APL (Aide personnalisée au logement) de 60 € par mois en moyenne, dès 2018. Elle serait compensée par celle des loyers, concentrée sur le parc de logements sociaux. Lesquels « ne perçoivent pourtant que 45 % des aides au logement », soulignent les auteurs du vœu des groupes de gauche. Considérant que la mesure « fragilise les organismes HLM » en remettant en cause « la production de logements et la stratégie de réhabilitation », qu'elle est « injuste pour l'équilibre social de nos villes » et « dangereuse d'abord pour les habitants pour les plus fragi-



■ Début mars 2017, la ministre du Logement de l'époque, Emmanuelle Cosse, visitait la résidence Pelisson, aux Buers. Le bailleur EMH avait investi 11M€ dans la réhabilitation énergétique. Photo Philippe JUSTE

les [...] », le vœu formule trois demandes : le retrait de l'article 52, la mise en place d'un « Grenelle du logement » et « une véritable politique » d'aide à la pierre.

C'est à la mise en place d'un « pacte de confiance » qu'appelle, de son côté, le vœu proposé par le groupe Les Républicains, qui « regrette la soudaineté de la décision gouvernementale et ses conséquences ». Le texte ne demande pas le retrait de l'article 52, mais propose que « la nécessaire modernisation du modèle HLM s'étudie dans un pacte de confiance durable

avec l'État [...] dans le cadre d'un dialogue partenarial constructif ».

## Pas de vote pour les socialistes tendance Macron

Les échanges qui ont suivi ont permis à chacun de conforter des positions déjà exprimées dans les vœux. Sauf pour les deux groupes qui n'ont pas participé à leur rédaction, l'UDI et le FN, et pour Emmanuelle Haziza (non-inscrite). Cette dernière, qui n'est pas intervenue, a voté les deux vœux. Le FN, qui a voté contre, s'est déclaré, par la voix de Stéphane Pon-

cet, « surpris que ceux qui ont appelé à voter Emmanuel Macron s'étonnent aujourd'hui de sa politique ». Plaidant pour « une remise à plat de la politique du logement », l'élue FN se dit convaincu que « le vœu de Villeurbanne ne fera pas plier un président qui ne craint même pas la rue ». Le centriste Hervé Morel souhaite, lui aussi, un « vrai débat » sur le financement du logement social. « Une aide à la construction, là où cela est nécessaire, serait sans doute plus efficace », ajoute l'élue UDI.

La proposition de « vote croisé » faite par le LR Jean-Wilfried Martin a fait chou blanc. Et même agacé le communiste Hector Bravo qui a dénoncé « la posture » des élus Les Républicains, « car les villes dirigées par la droite sont connues pour être réticentes à construire des logements sociaux. Je voterai clairement pour le vote que nous portons ». Ce n'était pas le grand soir pour l'entente cordiale...

Au final, les vœux ont été votés, sans les voix du FN pour les deux. Le PC s'est abstenu sur le vote LR, sauf Marc Ambrogelly qui a voté pour. L'UDI s'est abstenu sur le vote des groupes de gauche et a voté celui de LR. Samia Belaziz, Chafia Tifra, Loïc Chabrier et Prosper Kabalo, les quatre « maoïstes » de la majorité municipale, n'ont pas pris part au vote.

Emmanuelle Babe

VILLEURBANNE

## Disparition d'Alain Bassier, référent urbanisme au conseil de quartier Perralière-Grandclément



■ Alain Bassier. Photo d'archives  
Charlene CORDOVA

Le conseil de quartier Perralière-Grandclément est en deuil après la disparition subite de l'un de ses référents, Alain Bassier. Le soir même, lundi 20 novembre, le conseil municipal a été l'occasion pour le maire, Jean-Paul Bret, l'adjoint à l'Urbanisme, Richard Llung et l'adjoint à la Démocratie participative, Marc Ambrogelly, de rendre hommage à l'implication et au sérieux de l'engagement d'Alain Bassier au service de ce grand quartier et de ses habitants.

Alain Bassier était devenu en 2015 référent du conseil de quartier Perralière-Grandclément, qu'il avait rejoint il y a une dizaine d'années. Il était très intéressé par les questions d'urbanisme et soucieux de préserver un cadre de vie agréable pour tous dans un quartier en pleine mutation. Interviewé en octobre dernier par *Le Progrès*, il se déclarait plutôt enthousiaste sur la transformation engagée de son secteur. « De Grandclément au périphérique, le quartier va se moderniser et s'améliorer », affirmait cet optimiste, qui conjuguait avec application réunions de travail et sorties sur le terrain. « La démocratie locale perd en sa personne un acteur engagé », a déclaré Jean-Paul Bret dans un communiqué.

VILLEURBANNE PAUVRETÉ

## Familles sans-abri : quelle action à l'échelle municipale ?

La situation des familles sans hébergement mobilise de plus en plus de parents d'élèves, qui se constituent en collectifs à Lyon comme à Villeurbanne. Plusieurs « goûters solidaires » ont ainsi été organisés lundi 20 novembre, à l'occasion de la Journée internationale des droits de l'enfant. Lors du conseil municipal qui s'est réuni ce jour-là, Olivier Glück (EELV-Front de gauche) a profité d'une délibération sur le périscolaire pour interroger l'adjoint à l'éducation, Damien Berthiplier, sur la capacité à agir de la Ville, en particulier pour faire appliquer l'obligation à proposer un hébergement inscrit dans la Convention internationale des droits de l'enfant. La Ville agit, a répondu l'adjoint. Il explique l'étude minu-

tieuse qui s'impose pour chaque famille, chaque enfant : « Pour les aider, on a besoin de connaître leur situation très précisément, leur situation légale, leur droit à résider en France, etc. ». « Le CCAS domicilie les familles puis nous travaillons avec les services de l'Etat pour que des solutions soient trouvées. Nous assurons le droit fondamental à l'éducation et aucune différence n'est faite pour la cantine ou le périscolaire. Ces enfants sont accueillis comme les autres », ajoute Damien Berthiplier. Ces problématiques seront abordées lors des Rencontres de l'éducation, qui auront lieu le 30 novembre sur le thème suivant : « Grande pauvreté et réussite éducative. »

E.B.